



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-20-0525 du 08/01/2020

Délégation de signature du 2 janvier 2020

DELEGATION DE SIGNATURE – DIRECTION DES VERIFICATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES

Direction des vérifications nationales et internationales

RÉSUMÉ

Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal.

DOCUMENT À ABROGER

Délégation de signature BOFIP-RHO-19-0776 du 06/09/2019

L'administrateur général des finances publiques chargé de la direction des vérifications nationales et internationales,
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II, et les articles 212 à 217 de son annexe IV,
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L.247 et R* 247-4 et suivants,

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Béatrice BRETOME, administratrice des finances publiques, à l'effet de :

1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

2° prendre en matière de gracieux fiscal les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Article 2

Délégation de signature est donnée à M. Patrice VESPUCE, administrateur des finances publiques, à l'effet de :

1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

2° prendre en matière de gracieux fiscal les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Article 3

Délégation de signature est donnée à Mme Line CHALLAL, administratrice des finances publiques adjointe, à l'effet de :

1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

2° prendre en matière de gracieux fiscal les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Article 4

Délégation de signature est donnée à M. Philippe CAHANIN, administrateur des finances publiques adjoint, à l'effet de prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office dans les limites fixées pour ma propre compétence.

Article 5

Délégation de signature est donnée à M. Nicolas CLEMENT, administrateur des finances publiques adjoint, à l'effet de prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office dans les limites fixées pour ma propre compétence.

Article 6

Délégation de signature est donnée à M. Eric JOUVE, administrateur des finances publiques adjoint, à l'effet de prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office dans les limites fixées pour ma propre compétence.

Article 7

Délégation de signature est donnée à Mme Estelle PRUNIER, inspectrice principale des finances publiques, à l'effet de :

- 1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 2° prendre en matière de gracieux fiscal les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Article 8

Délégation de signature est donnée à Mme Laurence ROSSINI, inspectrice principale des finances publiques, à l'effet de :

- 1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 2° prendre en matière de gracieux fiscal les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Article 9

Délégation de signature est donnée à Mme Catherine MEDARD, inspectrice divisionnaire des finances publiques, à l'effet de :

- 1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 2° prendre en matière de gracieux fiscal les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Article 10

Délégation de signature est donnée à Mme Sabine SCHMITT, inspectrice principale des finances publiques, à l'effet de prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office dans les limites fixées pour ma propre compétence.

Article 11

Délégation de signature est donnée à Mme Isabelle STETTER, inspectrice principale des finances publiques, à l'effet de prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office dans les limites fixées pour ma propre compétence.

Article 12

Délégation de signature est donnée à Mme Laure DUMONT, inspectrice divisionnaire des finances publiques, à l'effet de prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office dans les limites fixées pour ma propre compétence.

Article 13

Délégation de signature est donnée à M. François SERAYET, inspecteur divisionnaire des finances publiques à l'effet de prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office dans les limites fixées pour ma propre compétence.

Article 14

Délégation de signature est donnée aux inspecteurs des finances publiques de la direction du contentieux dont les noms figurent au tableau ci-dessous à l'effet de prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office dans les limites des droits et pénalités faisant l'objet de la demande précisée dans le tableau ci-dessous.

Montant limite par cote, exercice ou affaire		
Nom	Grade	Contentieux
M. Jean-René BREMA	Inspecteur des finances publiques	600 000 euros
M. Alain FRAGOLA	Inspecteur des finances publiques	600 000 euros
Mme Marina GUILLOU-BOULENGER	Inspectrice des finances publiques	600 000 euros
M. Emmanuel MOQUAY	Inspecteur des finances publiques	600 000 euros
M. Eric SUNER	Inspecteur des finances publiques	600 000 euros
Mme Laurence TOUVEREY	Inspectrice des finances publiques	600 000 euros
Mme Frédérique KHIDER-GODARD	Inspectrice des finances publiques	400 000 euros
M. Thierry LE ROMANCER	Inspecteur des finances publiques	400 000 euros
M. Laurent BENSISOU	Inspecteur des finances publiques	125 000 euros
Mme Émilie DUMONT	Inspectrice des finances publiques	125 000 euros
M. Aurélien LANGLOIS	Inspecteur des finances publiques	125 000 euros
M. Christophe STEFANI	Inspecteur des finances publiques	125 000 euros

Article 15

Délégation de signature est donnée aux inspecteurs principaux des finances publiques ou inspecteurs divisionnaires des finances publiques exerçant leur fonction au sein d'une brigade de vérification générale dont les noms figurent au tableau ci-dessous à l'effet de prendre :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant, dégrèvement ou restitution d'office dans la limite des droits et pénalités faisant l'objet de la demande précisée dans le tableau ci-dessous ;

2° en matière de gracieux fiscal les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans la limite des pénalités faisant l'objet de la demande précisée dans le tableau ci-dessous :

Montant limite par cote, exercice ou affaire			
Nom	Grade	Contentieux	Gracieux
M. Franck BELLANZA	Inspecteur divisionnaire	50 000 euros	100 000 euros
Mme Sandrine BERCHOUX	Inspectrice principale	50 000 euros	100 000 euros
M. Christophe BESSON	Inspecteur principal	50 000 euros	100 000 euros
M. Bruno BIROUSTE	Inspecteur principal	50 000 euros	100 000 euros
Mme Maryam BOUKIR	Inspectrice principale	50 000 euros	100 000 euros
Mme Laurence CLEMENTE	Inspectrice divisionnaire	50 000 euros	100 000 euros
M. Geoffroy COGNIE	Inspecteur principal	50 000 euros	100 000 euros
M. Yves DEFONTY	Inspecteur principal	50 000 euros	100 000 euros
M. Thomas FOURMY	Inspecteur principal	50 000 euros	100 000 euros
Mme FRANCOU-PHAM Cristèle	Inspectrice divisionnaire	50 000 euros	100 000 euros
M. Olivier HAAS	Inspecteur principal	50 000 euros	100 000 euros

M. Patrick LAMAT	Inspecteur divisionnaire	50 000 euros	100 000 euros
M. Grégoire LAURENT	Inspecteur principal	50 000 euros	100 000 euros
M. Frédéric LE BOULC'H	Inspecteur principal	50 000 euros	100 000 euros
M. Arnaud LEFEBVRE	Inspecteur principal	50 000 euros	100 000 euros
M. Denis LEMASSON	Inspecteur principal	50 000 euros	100 000 euros
M. Amaury MARCEAU	Inspecteur principal	50 000 euros	100 000 euros
Mme Marie-Laure MONOT	Inspectrice principale	50 000 euros	100 000 euros
Mme Nathalie NAUD	Inspectrice divisionnaire	50 000 euros	100 000 euros
Mme Cécile PATIERNO	Inspectrice principale	50 000 euros	100 000 euros
M. Aurélien PERRIER	Inspecteur principal	50 000 euros	100 000 euros
Mme Bénédicte POGU	Inspectrice principale	50 000 euros	100 000 euros
Mme Marion RIU	Inspectrice principale	50 000 euros	100 000 euros
M. Jean-Philippe SCHUCK	Inspecteur principal	50 000 euros	100 000 euros
M. Stéphane TRUET	Inspecteur principal	50 000 euros	100 000 euros
Mme Karine WHITEHEAD	Inspectrice divisionnaire	50 000 euros	100 000 euros

Quel que soit le montant des droits en litige ou des dégrèvements proposés, les affaires soulevant une question de principe susceptible d'engager la doctrine de la direction doivent être soumises à l'administrateur des finances publiques adjoint chargé des opérations du contrôle fiscal, s'agissant d'impositions non mises en recouvrement, et à l'administrateur des finances publiques adjoint chargé du contentieux, dans les autres cas.

Article 16

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources humaines et organisation.

L'ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES,

MARC EMPYAZ

<p>BOFiP Direction générale des Finances publiques</p>	<p>ISSN 2268-0756</p>
<p>Directeur de publication : Jérôme FOURNEL</p>	